

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00780
Numéro SIREN : 838 888 055
Nom ou dénomination : A L OMBRE DES DENTELLES

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2018 sous le numéro de dépôt 30972



CONSORTIUM

Expertise Comptable et Audit

120, rue Topaze
Immeuble le Mistral Bât A
13510 Eguilles

Tél : 04 42 59 44 72 / Fax : 04 42 59 45 20

E-mail : contact@cabinet-consortium.fr

SAS de Commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

EURL A L'OMBRE DES DENTELLES

**Siège social : 11 Rue Raymond V des Baux
84190 GIGONDAS**

SIREN : 838 888 055

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONELLE

Rapport du Commissaire à la Transformation

TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Madame l'Associée unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision à l'unanimité des associés en date du 23 novembre 2018, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Je vous prie de prendre connaissance de mes appréciations et conclusion présentées ci-après, selon le plan suivant :

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DES AVANTAGES PARTICULIERS
2. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE
3. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
4. CONCLUSION

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DES AVANTAGES PARTICULIERS

1.1. Présentation de l'opération

La société A L'OMBRE DES DENTELLES est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 € dont le capital est détenu intégralement par des personnes physiques.

La société conserve pour objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de bar-restaurant (Licence IV)

La société A L'OMBRE DES DENTELLES souhaite procéder à une transformation en société par actions simplifiée unipersonnelle afin d'adopter une souplesse de fonctionnement juridique propre aux dispositions statutaires des sociétés par actions simplifiée.

1.2. Description des avantages particuliers

Résultant de l'adoption du projet de statuts sous votre nouvelle forme de société en société par actions simplifiée unipersonnelle, les actions sont toutes de même catégorie et ne présentent pas d'avantages particuliers.

2. MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Selon la lettre d'affirmation de la Direction, aucun élément significatif exceptionnel survenant postérieurement à la date de la situation comptable ne viendrait altérer cette analyse.

3. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la dernière situation comptable, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables légales est au moins égal au montant du capital social ;
- à apprécier la consistance des avantages particuliers stipulés dans le rapport de la Gérance, dans le texte des projets de résolutions soumis à votre approbation et dans le projet de statuts.

Je me suis entretenu avec la direction et l'expert-comptable de la société, à propos de l'opération envisagée et du contexte économique, juridique et financier dans laquelle elle se situe et ai obtenu de la Direction une lettre d'affirmation en ce sens.

J'ai contrôlé et analysé les informations présentées dans le projet de statuts de la Société et les mentions incluses dans le texte des projets des résolutions soumises à votre vote.

J'ai effectué les vérifications que j'ai estimées nécessaires pour apprécier la consistance des avantages particuliers octroyés et leurs incidences sur la situation des actionnaires.

4. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. J'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai relevé aucun avantage particulier stipulé dans les projets de documents qui m'ont été adressés.

Fait à Eguilles, le 12 décembre 2018.

Sébastien FICHAUX

Commissaire aux comptes

CONSORTIUM AUDIT

SAS de Commissariat aux comptes

inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

120, rue Topaze - Mistral bât A - 13510 EGUILLES

Tél : 04 42 59 44 72 - Fax : 04 42 59 45 20

Siret : 818 957 789 00014 - Ape : 6920Z